

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE DE VAPP  
VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS**

**Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 613-5, ainsi que ses articles D. 613-38 à D. 613-50,

**ARRETE**

**Article 1 :** La commission pédagogique de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) de la **session du lundi 30 septembre 2024** concernant l'accès au diplôme suivant :

Diplôme : BUT 3ème année  
Domaine : Droit, Économie, Gestion  
Mention : TC : Business développement et management de la relation client - Classique et alternance  
Parcours : Marketing digital, e-business et entrepreneuriat

est constituée des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants-chercheurs :

- M. Jean-François DREUILLE, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université
- Mme. Margot DYEN, université Savoie Mont Blanc, maître de conférences
- M. François LENGLET, université Savoie Mont Blanc, maître de conférences

**Article 2 :** Est désigné en qualité de président de la commission :

- M. Jean-François DREUILLE, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université

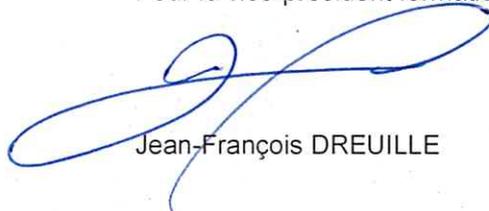
**Article 3 :** Est désigné en qualité de secrétaire de la commission :

- Mme Sarah BURTIN, université Savoie Mont Blanc.

**Article 4 :** La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 24 septembre 2024

Pour le Président et par délégation,  
Pour le vice-président formation



Jean-François DREUILLE

*Ampliation aux membres du jury VAPP*